

## LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Dans sa résolution du 15 janvier 2020, le Parlement européen a entamé le processus qui conduira à la conférence sur l'avenir de l'Europe.

En ces temps agités et tendus que nous vivons, l'objectif de 2022 semble bien loin. Mais le Parlement s'est sagement engagé à «assurer sans attendre un véritable suivi de la conférence» (paragraphe 31), dès qu'elle parviendra à des accords concrets. Le «patronage» des trois présidents du Parlement européen, du Conseil européen et de la Commission, garantira la dynamique de l'ensemble du processus (paragraphe 20).

La résolution est fortement motivée par l'intention louable d'associer les citoyens européens à une participation active, à la fois dans la préparation et dans les travaux de la Conférence. Un protocole d'accord interinstitutionnel (paragraphe 28) devrait préciser à la fois la structure et le calendrier de la conférence et la manière dont les nombreuses «agoras» civiques envisagées auront un impact sur celle-ci.

Ainsi ce document indiquera les procédures de coordination nécessaires pour protéger le rôle essentiel de chef de file que le Parlement et les autres institutions européennes doivent assumer: contre le risque de confusion populiste et d'antiparlementarisme rampant.

Parmi les institutions qui «contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union» figurent certainement, depuis le traité de Lisbonne, les parlements nationaux (article 12 du traité sur l'Union européenne). La parité totale régissant leur représentation égale avec le Parlement européen permettra de sauvegarder ce réseau d'assemblées élues qui, il y a 20 ans, a joué un rôle si décisif dans la convention de Nice sur la charte des droits fondamentaux de l'Union.

Ce serait en effet une grave erreur de logique constitutionnelle que de rompre l'homogénéité «coopérative» de la composante parlementaire: la diviser et assimiler la composante nationale au Conseil des États.

D'autre part, les travaux en cours amorcés par la résolution du 15 janvier ne nous feront certainement pas oublier la vieille règle européenne selon laquelle les conférences et les traités sont toujours le point d'aboutissement d'une construction qui avance chaque jour, pour «une Union sans cesse plus étroite»: quoi qu'il arrive.

On peut donc dire que la conférence a déjà commencé: il est clair que son format et ses conclusions seront fortement influencés par les mesures spécifiques que l'Union devra prendre au cours des deux prochaines années.

L'urgence sanitaire s'est ajoutée à la stagnation économique, à la crise migratoire et aux conséquences de Brexit. Il s'agit de quatre problématiques très graves qui nécessitent des interventions extraordinaires: nous n'avons en réalité ni le temps ni l'espace pour une administration ordinaire et encore moins pour une renationalisation des politiques. Tout citoyen européen peut comprendre qu'il s'agit là de quatre problèmes qui dépassent largement les frontières et les capacités de chacun des États membres.

C'est pourquoi l'«avenir de l'Europe» commence lorsque, face à l'ampleur des problèmes, il est nécessaire non seulement de prendre un engagement sur le plan réglementaire, mais aussi de définir de nouvelles procédures et de nouveaux dispositifs institutionnels.

Les grandes questions en suspens (du budget de la zone euro à la sécurité bancaire, de la surveillance partagée des frontières communes à l'intégration des allocations de chômage nationales

causé par les nouvelles conditions de travail) devront être résolues dans un cadre qui ne permet plus de report ou de blocage.

L'histoire de l'Europe devra coïncider, une fois de plus, avec sa capacité à surmonter les difficultés, qui semblent insurmontables, dans un esprit d'unité. La conférence en tirera les conclusions qui s'imposent.